

# Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE (30/05/08)

### **Le cahier des charges sur les futurs jeux d'enfants du Jardin des Halles se fera sans l'association ACCOMPLIR**

Le 29 mai, a eu lieu une réunion de concertation que le Comité de soutien et de promotion du Jardin d'aventure Lalanne réclamait depuis plus de deux ans. Pour le Comité, il s'agissait de discuter de l'opportunité de la décision prise par le Maire de Paris, dès 2005, de supprimer le Jardin Lalanne, un charmant petit labyrinthe végétalisé et ludique, largement plébiscité par les enfants et leurs parents, et malheureusement situé à proximité de la future Canopée.

Le Comité avait exhumé un document officiel du marché d'étude de définition de 2004, dans lequel le candidat retenu par la Ville s'engageait, suite aux « questions complémentaires » posées par la Ville à l'été 2004, à maintenir ce Jardin sur son site (Texte 1) – avant de changer d'avis dès sa nomination acquise. Le Comité avait également préparé un document approfondi pour répondre aux arguments avancés par la Ville en faveur de la destruction du Jardin Lalanne (Texte 2) : il estime que ces arguments ne sont pas convaincants et que la décision du Maire de Paris est arbitraire et contraire à l'intérêt général. Mais tout espoir de voir cette décision remise en question s'est envolé lorsque la Première adjointe, Anne Hidalgo, a ouvert la réunion : *« La décision de supprimer le jardin Lalanne est arrêtée, mais notre conception de la concertation, c'est que même dans ce cas, il est très important de discuter et d'écouter ce que chacun a à dire »*.

A quoi sert la concertation, si toute possibilité d'évolution de la décision est exclue d'avance ? C'est à ce paradoxe que se heurtent les associations, non seulement à propos du Jardin Lalanne, mais de l'ensemble du Jardin des Halles. En deux ans de concertation, elles n'ont obtenu aucune modification conséquente du projet. Pourquoi ? Parce que pour le jardin, tout était décidé, maquetté d'avance. Les associations ont certes pu s'exprimer. Elles ont été parfois écoutées, mais jamais entendues. La concertation sur le Jardin a été un échec total. Le cas du Jardin Lalanne est exemplaire : même le garant de la concertation est impuissant à obtenir que soient au moins étudiées les conditions auxquelles ce jardin pourrait être maintenu sur place (ajuster son périmètre, améliorer son insertion paysagère, rénover certaines de ses composantes, organiser différemment le chantier...).

**Devant cette situation de blocage qui ridiculise et anéantit les efforts de la concertation, l'association ACCOMPLIR continue de refuser la destruction du Jardin Lalanne et a décidé de boycotter la concertation sur les futurs jeux d'enfants des Halles, qui doit être menée d'ici juillet prochain. Elle dénonce le fait que le Maire de Paris ait laissé l'architecte dessiner son projet de jardin sans cahier des charges, ce qui a donné un résultat médiocre, coûteux et rejeté par la très grande majorité des habitants et usagers. Elle n'acceptera de travailler sur un cahier des charges que si celui-ci porte sur l'ensemble du Jardin des Halles, comme le demande Jacques Boutault, le Maire Verts du 2<sup>ème</sup>.**